

## PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture Secrétariat Général Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales Bureau de l'Utilité Publique Et des Procédures Environnementales

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de RANCOGNE

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2016, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique dans la mairie de RANCOGNE du **vendredi 9 septembre 2016 au mardi 11 octobre 2016 18h inclus** sur la demande d'autorisation d'exploiter (renouvellement partiel, extension et fin de travaux sur la partie nord du site) une carrière de graves sur la commune de RANCOGNE aux lieux-dits « La Plaine », « La Plaine de la Maison Blanche » et « Le Taillis » présentée par la société Les Sablières de la Tardoire (SATAR) sise 93 rue d'Angoulême – La Sablière à PUYMOYEN (16400).

Cette activité relève du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées.

Le dossier, constitué conformément aux dispositions réglementaires, comporte notamment l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (AE) sur l'étude d'impact.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans la mairie de RANCOGNE.

Il pourra formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet dans la mairie de RANCOGNE ou y adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Alain TEQUI (géomètre principal du cadastre en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, sera présent dans la mairie de RANCOGNE, les :

JOURS ET HEURES
Vendredi 9 septembre 2016 de 15h à 18h
Mardi 13 septembre 2016 de 15h à 18h
Vendredi 23 septembre 2016 de 15h à 18h
Mardi 4 octobre 2016 de 15h à 18h
Mardi 11 octobre 2016 de 15h à 18h

.../...

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Monsieur Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite) jusqu'au terme de la procédure.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la préfecture de la Charente (Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales) et dans la mairie de RANCOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

L'avis d'enquête, l'avis de l'AE ainsi que les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Charente : <a href="https://www.charente.gouv.fr">www.charente.gouv.fr</a>. (Politiques Publiques/ Environnement -Chasse/DUP-ICPE-IOTA et sélectionner la commune concernée dans la liste déroulante).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h45 - Site internet : www.charente.gouv.fr